Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-04_06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU VENDREDI 5 JUIN 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 28/05/2026	Le Vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres: En exercice: 19 Présents: 15 Votants: 19* Pour: 19 Contre 0 Abstention: 0	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, CREAC'H Annie. *Absents excusés :* MER Serge*, pouvoir donné à Jean-Luc PAUGAM PAUGAM Thomas*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL SALIOU Sylviane*, pouvoir donné à Christelle CORVEZ LE SAOUT Carole*, pouvoir donné à Maryse MIOSSEC
Délibération N°: 04-06-2026	*Secrétaire de Séance :* Maryse MIOSSEC

Objet : **VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF – REHABILITATION DU COMMERCE - PLACE DE L'EGLISE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'audit énergétique réalisé en mai 2025 par le bureau d'études ATIS en partenariat avec le SDEF,
Vu le projet de réhabilitation du bâtiment réalisé par l'architecte David PRIGENT de Landivisiau,
Vu l'avant-projet définitif présenté par l'architecte PRIGENT David ;
Vu l'avis favorable de la Commission Communale « Gestion des Bâtiments » réunie le 27 mai 2026,
Considérant la nécessité de réhabiliter le commerce afin de maintien de l'activité économique, revitaliser le centre bourg, amélioration énergétique, mise aux normes du bâtiment, ... ;
Considérant que l'avant-projet définitif répond aux besoins exprimés par la collectivité ;
Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 450 000 € HT
Considérant que le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en Octobre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avant-projet définitif relatif à la réhabilitation du commerce situé place de l'Eglise ;

DECIDE D'ARRÊTER le coût prévisionnel de l'opération à la somme de 450 000 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de l'opération ;

AUTORISE le lancement de la consultation des entreprises selon la procédure adaptée en vigueur ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-04_06_2026-DE

Ainsi fait et délibéré, le 05/06/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*Mme Maryse MIOSSEC* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 05/06/2026* *- transmission au contrôle de légalité le 05/06/2026*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 05 Juin 2026